

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2017

---

RÉFORME DU DROIT DES CONTRATS - (N° 315)

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

## AMENDEMENT

N ° CL19

présenté par  
M. Warsmann

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 6, insérer l'article suivant:**

Le second alinéa de l'article 1158 du code civil, dans sa rédaction issue de l'ordonnance n°2016-131 du 10 février 2016, est supprimé.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement supprime le principe selon lequel le silence du représenté devrait valoir acceptation.